Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20250311-020_2025-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Vosges du Sud

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mars 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 29
Absents : 13
dont suppléés : 0
dont représentés : 7
Votes pour : 36
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 36

Date de la convocation
05/03/2025

Date de publication
19/03/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : A. FESSLER à R. BEGUE, E. HOTZ à J-L. ANDERHUEBER, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 020-2025

Objet : Ressources humaines - création de postes

Vu

- le code général de la fonction publique notamment son article L313-1,
- les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53,
- le décret n°2016-1372 modifiant pour la fonction publique territoriale certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
- le décret n°2016-596 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- le décret 2016-604 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- les décrets n°2006-1691 et 2006-1693, portant statut particulier des adjoints techniques et des adjoints d'animation territoriaux,
- le décret n°2012-924 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- le décret n°2022-1200 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- le décret n°2022-1201 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président expose la nécessité de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la création de postes dans le cadre de la nomination d'agents bénéficiant d'un avancement de grade. Ces postes relèvent de différentes filières. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la création d'emplois, les modifications du tableau des effectifs et de l'organigramme du personnel.

Monsieur le Président propose la création des emplois suivant à compter du 1er avril 2025 :

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière Administrative	Rédacteur principal 1ère classe	B	1	35 heures
Filière Animation	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	12 heures
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	25 heures
Filière Technique	Agent de maitrise principal	C	1	35 heures

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20250311-020_2025-DE

	Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	35 heures
	Adjoint technique principal 2e classe	C	1	23 heures
TOTAL			8	

Monsieur le Président précise que la question connexe de la suppression des postes occupés jusqu'alors fera l'objet d'un avis du CST, avant d'être soumise à l'assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter la création des emplois présentée à compter du 1er avril 2025,
MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs et l'organigramme du personnel,
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD
90170 ÉTUEFFONT

Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX